



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

05.05.2026

**Titre du projet du marché:**

Aménagement du Pré-Bournoud - prestations d'ingénieur civil

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges

**ID du projet:**

#35737

**N° de la publication SIMAP:**

#35737-01

**Date de publication SIMAP:**

01.05.2026

**Adjudicateur:**

Ville de Prilly -Infrastructure et Espace Public

**Organisateur:**

Ville de Prilly -Infrastructure et Espace Public, Route de Cossonay 40, 1008 Prilly, tél. +41 21 622 72 33, E-mail travaux@prilly.ch

**Inscription:**

Sur simap, pas de délai.

**Visite:**

Pas de visite prévue.

**Questions:**

22/05/2026, sur simap.

**Rendu documents:**

12/06/2026 à 11h45, le cachet postal ne fait pas foi.

1 exemplaire papier, 1 exemplaire numérique sur clé usb.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal : 71312000 Services de conseil en ingénierie de la construction

Ingénieur civil.

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le présent appel d'offres concerne le projet d'aménagement du Pré-Bournoud situé sur la Commune de Prilly.

Le projet comprend la réfection d'un premier tronçon routier d'environ 180 mètres de longueur, la route du Chasseur, et d'un second tronçon routier d'environ 250 mètres de longueur, le chemin du Centenaire. Les travaux liés au terrassement et à l'évacuation des eaux de chaussée font partie du projet.

Phases SIA 31 à 53.

**Communauté de mandataires:**

Admise. Limitée à deux membres associés.

**Sous-traitance:**

Admise. Limitée à 20% du marché. Les sous-traitants ne peuvent participer qu'avec un soumissionnaire.

**Mandataires préimpliqués:**

Aucun prestataire ou entreprise externe susceptible de participer à la procédure n'a été impliqué-e dans la préparation de celle-ci.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Morandini Piero, Ville de Prilly

Barraud Floriane, Ville de Prilly

Waeber Pascal, Ville de Prilly

**Conditions de participation:**

- Engagement sur l'honneur
- Attestations
- Engagement à respecter l'égalité hommes-femmes
- Nombre et qualification des sous-traitants
- Engagement sur l'honneur des sous-traitants
- Engagement des sous-traitants à respecter l'égalité hommes-femmes

**Critères d'aptitude:**

1. Références du soumissionnaire : Exécution, au cours des 10 dernières années, de 3 projets comparables avec l'objet du marché.

2. Capacité organisationnelle du soumissionnaire : Certification qualité officielle ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise.

3. Capacité organisationnelle du soumissionnaire : Organisation interne du candidat, sous la forme d'un organigramme structurel.

4. Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés : Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés du bureau en adéquation avec les besoins du marché.

**Critères d'adjudication / de sélection:**

C1 : Prix 30%, notation selon méthode T1.5.

C2 : Organisation pour l'exécution du marché 60%, dont :

C2.1 : Nombre, planification et disponibilités des ressources 20%

C2.2 : Méthode de travail pour atteindre les objectifs fixés 20%

C2.3 : Qualifications des personnes-clés 20%

C3 : Qualité technique de l'offre 10%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix:**

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon l'art. 22.4 SIA 144 (2022) et selon le règlement d'application de la loi du canton concerné ou art.35 et 36 LMP/AIMP (2019).
- La description du projet et des objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur droits moraux et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.

## Manques de l'appel d'offres:

- Les critères d'aptitude sont évalués de manière binaire (rempli / non rempli), toutefois les règles permettant de déterminer si un critère est considéré comme rempli ne sont pas clairement définies. Il serait souhaitable de préciser les modalités d'évaluation afin d'assurer la transparence et l'objectivité du processus.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes